



LA SAINTE AMPOULE

N° 235 – janvier – février 2016

Bulletin du Prieuré Notre-Dame de Fatima

3, rue Charles Barbelet – 51360 Prunay – tél. : 03 26 61 70 71

Editorial : Dieu est infiniment juste et infiniment miséricordieux

Dieu, créateur du ciel de la terre et des hommes, a mis dans le cœur de ses créatures raisonnables des commandements appelés décalogue et loi naturelle. Regardant de près ces dix commandements, nous nous rendons compte qu'ils tournent autour de la vie : respect et honneur des auteurs de la vie : Dieu et les parents ; respect et honneur des gardiens de la vie, les autorités civiles ; respect de la vie du prochain, dans son corps, contre l'homicide, et dans ses biens matériels nécessaires à la vie ici-bas, contre le vol, dans son âme, contre le scandale qui l'entraîne au péché et à perdre la vie de la grâce. Respect de sa propre vie et de la société, contre le suicide ; respect de la vie et de l'éducation des enfants par leur naissance dans une société stable : la famille née d'un vrai mariage « œuvre de la chair ne désireras qu'en mariage seulement ».

Ainsi, parce que l'homme respecte l'Auteur de la vie, Dieu respecte la vie de son prochain, respecte sa propre vie, l'homme vit en paix. La vraie paix est un fruit de la justice, elle découle donc du respect des commandements de Dieu. La loi divine, loin d'être une contrainte, est une aide comme le code de la route est une aide bien nécessaire pour permettre à tout le monde de circuler tranquillement, en paix, assuré d'arriver à bon port. Malheureusement, l'homme est prévaricateur. Depuis le péché originel, l'homme se faisant Dieu a remplacé les droits de son Créateur par les droits de l'homme. Ainsi, il fait fi des commandements de Dieu, au nom d'une fausse liberté révolutionnaire, il s'affranchit de la loi naturelle et pêche contre son Maître et Seigneur. Saint-Pierre nous avait

déjà mis en garde : « comportez-vous en hommes libres, non certes en hommes qui font de la liberté un voile jeté sur leur malice » (1er ép. Ch. 2),



"Justice et miséricorde se sont rencontrées"
Psaume 84/11

Par cette prévarication de l'esprit et de sa volonté, l'homme perd inéluctablement un grand bien : la paix. C'est la première conséquence. La seconde, en stricte justice, les péchés des hommes demandent réparation.

Dieu est juste, et donc demande à l'homme pécheur de réparer ses propres fautes, ses écarts vis-à-vis des dix commandements. Dieu est juste, oui, mais aussi Il est miséricordieux. Dieu pardonne à qui se repend de ses fautes et prend la résolution de se convertir, de revenir au respect de sa loi sainte. « L'âme qui pêche c'est celle qui mourra ; le fils ne portera pas l'iniquité du père, et le père ne portera pas l'iniquité du fils ; la justice du juste sera sur lui, et la méchanceté du méchant sera sur lui. Quant au méchant, s'il se détourne de tous ses péchés qu'il a commis, s'il observe tous mes préceptes et agit selon le droit et la justice, il vivra, il ne mourra pas. De toutes les transgressions qu'il a commises, on ne se souviendra plus à cause de la justice qu'il a pratiquée, il vivra. Prendrai-je plaisir à la mort du méchant,- oracle du Seigneur Yahweh? N'est-ce pas plutôt à

ce qu'il se détourne de ses voies et qu'il vive? Et si le juste se détourne de sa justice et qu'il commette l'iniquité, selon toutes les abominations que le méchant commet, de toutes ses œuvres de justice qu'il a pratiquées, on ne se souviendra plus ; à cause de la transgression dont il s'est rendu coupable et de son péché qu'il a commis, à cause de cela il mour-

ra. » (Ezéchiel 18/24). Dieu est miséricordieux, oui, mais aussi Il est juste. Il nous demande donc toujours une réparation de nos péchés. Dieu est juste, oui, Il est aussi miséricordieux. L'homme étant incapable de satisfaire en stricte justice ses propres fautes, Dieu se propose de réparer Lui-même les désordres de sa créature raisonnable.

Pour satisfaire pleinement sa justice, Dieu s'est incarné, est devenu homme. Cet Homme-Dieu, c'est Jésus-Christ. Dieu s'est incarné pour réparer les péchés des hommes par son sacrifice de la Croix, par sa mort le Vendredi-Saint.

Ainsi pour réparer ses propres fautes, l'homme n'a qu'à aller puiser, et faire descendre sur son âme le Sang de Jésus-Christ, le Sang rédempteur. L'homme n'a qu'à laver son âme dans ce Très Précieux Sang par la prière, surtout par l'assistance à la messe et par la réception des sacrements, baptême et confession principalement.

Dieu est infiniment miséricordieux et veut résolument faire miséricorde. Notre-Seigneur Jésus-Christ le dit Lui-même « Je suis venu non pour les bien-portants mais pour les pécheurs, qu'ils aient la vie en abondance, la vie éternelle. »

Dieu est infiniment miséricordieux, oui, mais Il est aussi infiniment juste. Il demande toujours réparation. Si l'homme ne puise pas le principe de la réparation de ses péchés dans le Sang de Jésus-Christ, si l'homme ne veut pas des souffrances du Christ, si l'homme ne veut pas de la miséricorde divine, l'homme lui-même tombera sous la justice de Dieu.

Tous et chacun comprennent que la réparation demeurant, celle-ci doit être soldée. Alors encore une fois, l'homme tombera sous la justice divine. L'homme n'ayant pas voulu des souffrances du Christ pour laver ses péchés, Dieu lui réclamera cette souffrance. L'homme n'ayant pas voulu laver ses fautes dans le Sang de Jésus-Christ afin de les effacer et de les réparer, Dieu prendra le sang des hommes. L'homme n'ayant pas voulu de la paix de Dieu, il aura la guerre. L'homme soldera ainsi lui-même ce qu'il doit à son Maître et Seigneur. Ne l'oublions pas, Dieu est infiniment miséricordieux, cela découle de son infinie bonté. Sa bonté, sa miséricorde Lui fait même être patient dans sa justice. Ainsi l'écrivait Alexandre Dumas : « Quand une société ne voit pas ou ne veut pas voir ce qu'elle doit faire, cette Providence le lui indique d'abord par de petits accidents symptomatiques et facilement remédiables, puis l'indifférence ou l'aveuglement persistant, elle renouvelle ses indications par des phénomènes périodiques, se rapprochant de plus en plus les uns des autres, s'accroissant de plus en plus, jusqu'à quelque catastrophe d'une démonstration tellement claire, qu'elle ne laisse aucun doute sur la volonté de ladite Providence. C'est alors que la société imprévoyante s'étonne, s'épouvante, crie à la fatalité, à l'injustice des choses. » (Esprit familial dans la famille, dans la cité et dans l'Etat par Mgr De-lassus, p. 78).

Abbé Nicolas Jaquemet +

*Les Abbés du prieuré
Notre-Dame de Fatima
vous souhaitent à tous une
Sainte Année 2016.*



*Que le bon Dieu vous bé-
nisse avec vos familles.*

Date à retenir

Conférence
Le jeudi 28 janvier 2016

M. l'Abbé Gleize

Professeur au séminaire d'Ecône

**"Synode sur la famille et jubilé,
la fausse notion de la miséricorde
chez le Pape François"**



19h30

à la Maison de la vie associative,
120 bis, rue du Barbâtre à REIMS

QUESTION 21 : DE LA JUSTICE ET DE LA MISÉRICORDE DE DIEU.

**Dieu est juste et miséricordieux.
Toutes ses œuvres l'attestent.**

1.- La justice est-elle en Dieu?

« Le Seigneur est juste, dit le Roi-prophète, et il aime la justice. » (Ps. x, 8.)

Il y a deux sortes de justice : la justice commutative et la justice distributive.

La justice commutative, qui dirige les relations commerciales, ne convient point à Dieu. « Personne ne lui a donné, nous dit l'Apôtre, pour avoir le droit d'en attendre quelque chose. » (Rom., XI, 35.)

La justice distributive, qui consiste dans une équitable répartition des biens et des maux, et qui convient au souverain, à l'administrateur, au juge, est donc la seule que l'on puisse Lui attribuer. Or, de même que le bon ordre d'une famille ou d'une société fait voir cette justice dans le chef, de même l'ordre général qui brille dans le monde physique et dans le monde moral démontre que la justice est en Dieu. « Nous devons reconnaître la justice divine, disait saint Denis, en ce que la Providence accorde à toutes les créatures les dons que réclame leur dignité, et en ce qu'elle conserve la nature de chacune d'elles dans l'ordre et le rang qui lui est propre. »

Quoique Dieu ne doive rigoureusement rien à personne, il y a cependant pour lui deux sortes de dette : l'une qui l'oblige envers lui-même, l'autre qui l'oblige envers les créatures.

La première veut qu'Il accomplisse dans la création ce qui convient à sa sagesse. En agissant ainsi, Il agit conformément à ses perfections et se rend ce qu'Il se doit à lui-même.

La seconde demande qu'Il fournisse aux créatures ce que suppose leur fin. Elle rentre dans la première, car Il ne leur doit que ce qu'Il a préordonné dans les desseins de sa sagesse. Il remplit cette justice en accordant à chacune ce qui lui est nécessaire selon sa nature et dans sa condition.

Voilà pourquoi la justice en Dieu s'appelle tantôt convenue de sa bonté, tantôt rémunération des mérites. Saint Anselme a touché ces deux points quand il a dit : « O Dieu ! punissez-vous les méchants, c'est justice; ils le méritent. Pardonnez-vous aux méchants, c'est encore justice ; vous faites ce qui convient à votre bonté. »

2. - La justice de Dieu est-elle la vérité?

Il est écrit : « La miséricorde et la vérité se sont rencontrées. » (Ps., LXXXIV, 11.) - La vérité ici signifie la justice.

La justice divine, qui établit dans les créatures un ordre conforme à l'infinie sagesse, prend, en effet, le nom de vérité, en tant qu'elle réalise exactement la règle divine que l'intelligence suprême a conçue comme la loi des créatures.

3. - La miséricorde est-elle en Dieu ?

« Le Seigneur est clément et miséricordieux. » (Ps. CI, 4.)



Le retour de l'enfant prodigue

La miséricorde n'est pas en Dieu comme passion, mais elle y est comme effet de sa bonté. Car, quoiqu'il ne s'attriste pas, comme nous, de la misère d'autrui, il Lui convient éminemment de la soulager. Dans ce mot misère, on peut comprendre tous les défauts. Or, quand quelqu'un veut détruire la misère des autres comme si elle lui était propre, il fait une oeuvre de miséricorde ; et, comme cette destruction ne saurait être de la part de Dieu qu'un effet de sa bonté, la miséricorde lui appartient souverainement par cela même qu'Il est la source de toute bonté et qu'Il donne aux créatures les choses dont elles manquent.

La miséricorde ne va pas contre la justice, elle est d'un ordre supérieur. Si je dois cent pièces d'or et que j'en donne deux cents, je fais un acte de miséricorde, ce qui n'attaque en rien la justice.

Il en est de même du pardon des offenses: pardonner, c'est donner.

4. -Y a-t-il justice et miséricorde dans toutes les œuvres de Dieu ?

« Toutes les voies du Seigneur sont miséricorde et vérité. » (Ps. XXIV, 10.)

D'abord, la justice est dans toutes les œuvres divines : Dieu ne peut rien faire contre sa sagesse, et il agit toujours dans l'ordre et la proportion qui conviennent; d'où il suit qu'il exerce la justice envers Lui-même et envers les créatures dans tout ce qu'il fait.

Ensuite, la miséricorde est pareillement au fond de toutes les œuvres divines. Si Dieu doit quelque chose à la créature, Il le doit en vertu d'un bienfait primitif de sa bonté, fin dernière de toute chose. Dans toutes ses œuvres on trouve ainsi la miséricorde comme faisant un premier don qui pénètre de sa vertu tous les effets subséquents.

Il y a mieux ; par un surcroît de bonté, il donne toujours à ses créatures plus que n'exige strictement leur nature : la

justice est loin de demander tout ce que sa bonté nous accorde.

Nous rapportons à la justice ou à la miséricorde les œuvres divines suivant que l'un ou l'autre de ces deux attributs s'y manifeste avec plus d'éclat.

La miséricorde elle-même apparaît dans la damnation des méchants, parce que Dieu ne punit pas le mal avec toute la rigueur que le mal mérite.

La justice se montre aussi dans la justification de l'impie, auquel le péché n'est remis qu'à cause de l'amour déposé dans son cœur par le Dieu miséricordieux.

La justice et la miséricorde se révèlent à la fois dans les punitions qui atteignent l'homme vertueux dans ce monde, où les souffrances qui servent à le purifier des fautes légères le portent à s'élever vers Dieu.

Petite somme théologique du R.P. Lebreton.

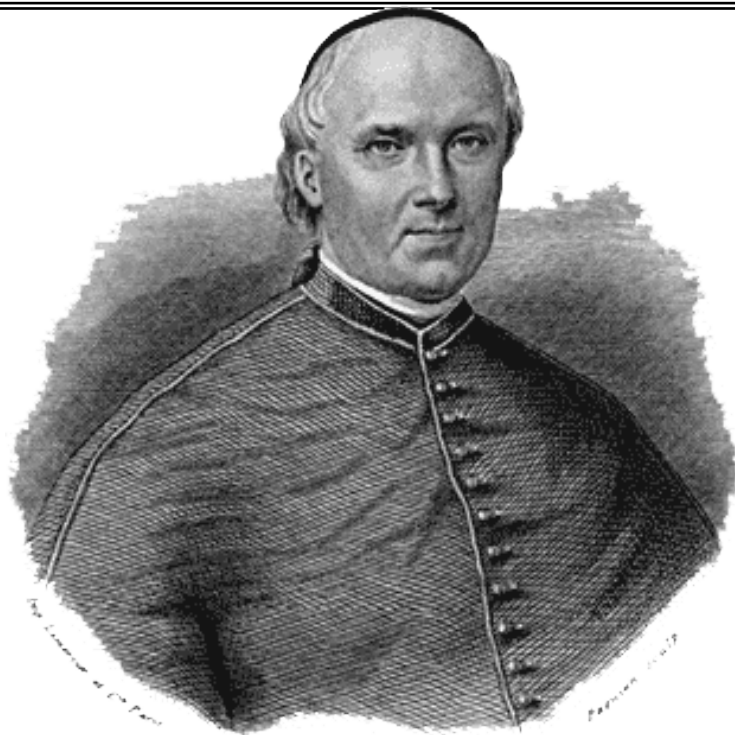
MGR JEAN-JOSEPH GAUME

Mgr Jean-Joseph GAUME fut le neuvième enfant d'une famille patriarcale de cultivateurs qui, aux plus mauvais jours de la Révolution, avait donné asile aux prêtres persécutés. Il naquit à Fuans (Doubs), le 5 juin 1802. Il fit ses études littéraires au petit séminaire d'Ornans et sa théologie au grand séminaire de Besançon sous la direction de l'abbé Busson, son cousin, dont le père avait été condamné à la guillotine par le tribunal révolutionnaire de Maïche, le 14 octobre 1793.

Ordonné prêtre en 1825, il fut deux ans vicaire à Vesoul. Sur l'indication de l'abbé Gerbet, Mgr Millaux, évêque de Nevers, le demanda, en 1827 pour professer le dogme dans son grand séminaire et il le nomma chanoine honoraire. L'abbé Gaume n'occupa la chaire de dogme que durant l'année scolaire 1827-1828. En 1828, il devint supérieur du petit séminaire de Nevers et il réorganisa avec succès cette maison sous le triple rapport de la piété, de la science et de la discipline. En 1829, tout en gardant cette charge, il fut chanoine titulaire de la cathédrale.

Le gouvernement français exigea, en 1831, des supérieurs des maisons d'éducation qui ne faisaient pas partie d'une congrégation approuvée, le serment imposé par les ordonnances du 11 juin 1828. Quoique prêtre séculier, l'abbé Gaume refusa une déclaration que le pouvoir civil n'avait pas le droit de lui demander, et il quitta le petit séminaire. Il dirigea, dès lors, le catéchisme de persévérance des jeunes filles de toute la ville, œuvre dont il fut chargé pendant vingt ans. Il initiait ses élèves, dont le nombre dépassait 300, à la pratique des bonnes œuvres, et il était lui-même président de l'œuvre Saint-François-Xavier pour les ouvriers et directeur de la conférence de Saint Vincent de Paul. Au cours d'un voyage à Rome en 1842, il reçut du pape Grégoire XVI, la croix de l'ordre de Saint Sylvestre en récompense de son dévouement et des services qu'il avait rendus à la religion par ses ouvrages.

Le 19 août 1843, il donna sa démission de chanoine titulaire pour être vicaire général de Mgr Dufêtre ; il eut part à l'administration diocésaine à ce titre jusqu'en 1852 ; il démissionna alors en raison de son dissentiment avec le prélat au sujet des classiques chrétiens. Il avait ouvert la controverse sur l'abandon des auteurs païens de l'antiquité et il menait



M^r JEAN-JOSEPH GAUME

campagne avec Louis Veuillot contre Mgr Dupanloup. Au mois de novembre 1852, l'évêque de Nevers adressa à son clergé une circulaire dans laquelle il prenait parti contre les idées de son vicaire général.

L'abbé Gaume quitta Nevers, tout en demeurant chanoine d'honneur de la cathédrale, et se retira à Paris auprès de ses frères, qui étaient libraires éditeurs. Le comité ecclésiastique de Pontarlier l'avait présenté au suffrage des électeurs de l'arrondissement, en 1849, pour la députation. L'université de Prague lui avait donné le titre de docteur en théologie, le 28 août 1848 ; les évêques de Reims, de Montauban et d'Aquila le nommèrent vicaire général (ce dernier, le 13 juin 1856). Le pape Pie IX l'éleva, en 1854, à la dignité de protonotaire apostolique *ad instar participantium*. En 1872, le préfet de la Propagande lui confia la charge de directeur général de l'*Œuvre apostolique*, destinée à venir en aide aux missionnaires. Il mourut à Paris le 19 novembre 1879. Il fut, toute sa vie, un prêtre pieux et zélé, d'un caractère bon et affable, très dévoué à l'Eglise et au siège apostolique.

Monsieur l'Abbé Lorber

VIE SPIRITUELLE : UN GRAND DANGER DANS LA VIE CHRÉTIENNE : LA MENTALITÉ PAÏENNE

La mentalité païenne est une habitude d'agir pour des motifs naturels humains, car dans la mesure où il y a de l'amour les actions plaisent ; c'est donc l'amour et l'amour seul qui crée une mentalité. «*Là où est ton cœur, là est ton trésor*» enseignait Notre-Seigneur. Alors c'est tout un ensemble qu'il



faut surveiller et réformer ; c'est l'ensemble des actes, les habitudes et non pas les actes individuels qu'il faut considérer.

1° Les signes auxquels on reconnaît la mentalité païenne.

La sensualité : Favoriser les penchants naturels ; se laisser guider par le sensible : gourmandise, mollesse, confort ; goût pour le cinéma, le théâtre, la danse, la mode, etc... parce qu' « *on aime cela* » ; fuir ce qui gêne, la contrainte, le renoncement, parce qu' « *on n'aime pas cela* ». Remarquons bien qu'il est moins question de péché proprement dit ici que de naturalisme pratique, de cette conduite de ceux qui vivent des sens et pour les sens.

Excuses de ses fautes et de celles des autres : On dit : « *c'est naturel...* » ; « *la tentation est si forte...* » ; « *Le contraire est trop difficile...* » ; « *On est homme, donc sujet à tomber...* » ; « *C'est la faute des tentations...* » ; « *Ce sont des jeunes à l'âge critique...* » ; « *C'est plus fort que moi...* » et combien d'autres explications païennes de la sorte !

N'oublions pas que la victoire vient de la foi ; jetons-nous dans le surnaturel, ne nous laissons guider que par des motifs surnaturels, et nous résisterons « *Frères, soyez sobres (mortification), veillez (attention aux motifs humains); votre adversaire, le diable, comme un lion rugissant, rode autour de vous, cherchant qui dévorer. Résistez-lui, fermes dans la foi ...* » (I Petr. V, 8-9). Dans les tempêtes, il n'y a que les maisons mal bâties qui tombent ; les maisons bien faites résistent à toutes les secousses parce que leurs fondations reposent sur le roc. Donc creusons jusqu'au roc en enlevant de notre

vie les motifs humains, l'activité naturelle, et l'édifice de notre sainteté tiendra debout. Celui qui attribue les chutes aux tentations montre qu'il est païen et qu'il n'a pas bien compris l'Evangile dans lequel la ruine est attribuée au sable de l'activité naturelle.

Les saints avaient été entraînés à lutter contre les motifs naturels et à vivre de motifs surnaturels. Exemple : Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus avait été habituée jeune par sa mère à agir ainsi ; devenue orpheline à l'âge de six ans elle avait déjà une mentalité vraiment chrétienne qui a continué à se développer grâce aux sages conseils et aux bons exemples de ses sœurs aînées. A douze ans Thérèse eut à lutter beaucoup contre sa tendance naturelle pour la mode, les toilettes, les frisettes, mais comme elle était habituée à ne jamais agir pour des motifs humains, elle résista énergiquement à cet esprit du monde. Elle est vite devenue une grande sainte tout en n'accomplissant que de petites actions, mais ces actions étaient faites avec beaucoup d'amour de Dieu, avec des motifs purement surnaturels.

Jugement d'après l'extérieur. Le païen se guide d'après ses sens et sa raison humaine, d'où rivalités de clocher entre fidèles de différentes paroisses, entre citoyens de diverses conditions sociales. Aveuglement causé par la beauté physique, l'éclat des richesses, les clinquants, la publicité, la parade, etc...avec résultat déplorable :

Mépris des pauvres : en effet, le païen n'aime pas les pauvres parce qu'ils ne lui apportent pas d'avantages temporels. Et pourtant ceux qui n'aiment pas les pauvres ne seront pas sauvés. La charité fraternelle est si importante que d'après l'Evangile le jugement général portera presque exclusivement sur ce sujet. Agissons en conséquence : tout ce que nous faisons contre les pauvres est contre Dieu, c'est comme si nous lui coupions un doigt de la main : les pauvres sont ses enfants privilégiés, les membres souffrants de J-C.

Voici un procédé qui permet de régler le cas d'une façon pratique. Si je considère les cinq doigts de la main, je n'en préfère pas un plus que l'autre : ils me sont tous utiles. Je dois faire de même avec les personnes qui m'entourent : elles sont toutes à Dieu, peu importe leur rang, leur condition sociale ; elles sont toutes à Dieu comme les cinq doigts de la main.



Consignes pour les parents des petits enfants

Mauvais exemples dénoncés par l'Évangile : (sermon sur la Montagne) St Matth.V-VII. « *N'aimer que ceux qui nous aiment...* » ; « *Ne vouloir du bien qu'à ceux qui nous en font...* » ; « *Ne saluer que nos frères, nos amis...* » ; « *Ne prêter, ne rendre service qu'à ceux de qui on espère recevoir du retour...* » ; « *Juger les autres sans motif...* » ; « *Faire l'aumône pour être remarqué...* » ; « *Faire de la piété pour attirer l'attention...* » ; « *Prendre des airs tristes quand on jeûne pour que le prochain le constate...* » ; « *S'attacher aux trésors de la terre...* » ; « *Prendre trop de sollicitude du lendemain...* » ; « *Murmurer et se fâcher dans les contrariétés, etc... et tout ce qui est fait pour des motifs humains...* » ; « *Imiter la conduite des Pharisiens qui faisaient tout par ostentation* » ; « *En vérité, en vérité, je vous le dis, si votre justice (votre sainteté) ne l'emporte pas sur celle des Scribes et des Pharisiens, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux.* »

2° Importance de la mentalité ou habitude (Mérite ou démérite)

La mentalité ou habitude d'agir pour tel ou tel motif joue un grand rôle dans notre vie pour rendre nos actes méritoires ou déméritoires.

En effet pour mériter il faut travailler pour Dieu en faisant sa volonté et en procurant sa gloire ; en utilisant comme il le désire la grâce sanctifiante qu'il nous a donnée au baptême, en produisant des actes surnaturels. C'est pour nous guider dans ce travail que Dieu nous a donné les lumières de la Foi et de la Révélation. Or cette foi peut être morte ou vivante.

La Foi morte, c'est l'état d'une âme sans la grâce sanctifiante, en possession du démon par le péché mortel...état terrible. Il faudrait faire comprendre aux chrétiens qu'ils ne devraient pas aller à la messe dans cet état, mais aller se confesser ou du moins tâcher de faire un acte de contrition aussi parfaite que possible auparavant. Autrement, ils amènent le diable, l'ennemi de Dieu, dans sa maison. C'est la concubine à la table de l'épouse.

La Foi vivante. Elle peut être chrétienne ou païenne. Chrétienne, si la Foi est active et orientée vers le surnaturel, si elle inspire tous les actes humains. Païenne, si la Foi est inactive, orientée vers le naturel. On la trouve chez les chrétiens qui, tout en vivant en état de grâce, se laissent guider par des vues naturelles, tout comme ferait un vrai païen non baptisé.

En effet ce qui nous dirige c'est l'intention, le but que nous avons en agissant. Dans chacun de nos actes il y a la part de l'intelligence et celle de la volonté. D'abord l'intelligence conçoit l'idée de faire une chose et ensuite la volonté se met à l'exécution, déterminée par tel ou tel motif. Mais ce qui fait la valeur de l'acte, ce n'est pas l'intention renouvelée à tout instant, mais l'acte de volonté qui persévère. La vertu n'est pas dans la pesée, mais dans la volonté. Le Bon Dieu ne dit pas : donne-moi ta tête, mais : « Donne-moi ton cœur »

La vie spirituelle ou vie de la Foi
Notes de retraite, par le R.P. Lacouture S.J.

Certains jeunes parents ont du mal avec leurs enfants à la messe. Voici quelques conseils donnés pour les aider par un père de famille nombreuse (une dizaine d'enfants qui se tiennent toujours de façon impeccable à la messe).

La première chose à faire est de faire comprendre aux enfants que la messe du dimanche est **l'action la plus importante de la semaine**. Les petits enfants n'étant pas encore sensibles aux arguments intellectuels, c'est essentiellement par **leur exemple et leur comportement** que les parents pourront leur faire comprendre cela.

Les parents doivent donc faire preuve d'**esprit de foi**, savoir eux-mêmes ce qu'est la sainte messe catholique (renouvellement non sanglant du sacrifice de la croix sur l'autel, **source inépuisable de grâces** pour notre sanctification) et être convaincus du combat de la foi et de la messe qu'il faut mener actuellement.

Il convient de préparer la messe du dimanche à la maison : savoir quelle messe sera célébrée le dimanche suivant, lire les textes de la messe dans son missel, mettre **une tenue propre et soignée le dimanche** (point capital actuellement), obéir aux prescriptions de l'Église pour la tenue à la chapelle (tête couverte pour les dames), arriver toujours à l'heure à la chapelle. Toute négligence sur ces points compromet le résultat de ces conseils.

Se placer dans toute la mesure du possible **dans les premiers rangs** pour que les enfants puissent suivre la cérémonie sans se trouver derrière une grande personne qui leur masquerait la vue de l'autel et du chœur.

Surtout ne pas apporter de jeux, de nourriture ou d'autres objets n'ayant rien à faire à la chapelle. C'est dès le début qu'il faut faire comprendre à l'enfant qu'il entre **dans un endroit sacré** qui nécessite une tenue différente de l'extérieur. De même, ne pas permettre que l'enfant se déplace dans la chapelle.

Fabriquer un petit livret avec des images pieuses pour que l'enfant ait un **support visuel** et prenne ensuite l'habitude d'avoir un livre de messe à la chapelle.

Dès que l'enfant fait du bruit, sortir de la chapelle pour le faire taire et appliquer **le grand principe** "**Il n'y a pas de sortie gratuite !**" en lui donnant une petite correction puis rentrer à la chapelle. Il ne faut surtout pas passer la moitié de la messe dehors.

Si l'enfant recommence à faire du bruit, sortir une deuxième fois et donner une correction un peu plus sévère.

Au bout de trois fois, tous les enfants ont compris et se tiennent ensuite correctement à la chapelle. En effet, si l'enfant sait que, à chaque fois qu'il sort de la chapelle parce

qu'il fait du bruit, il reçoit une correction, il comprend rapidement qu'il faut absolument se taire dans ce lieu sacré.

Ces conseils doivent être appliqués **avec bonté et douceur** mais **sans faiblesse** si l'on veut qu'ils portent leurs fruits. Mais, encore une fois, les parents doivent **donner l'exemple** d'une **foi vécue** et d'un **grand amour de Dieu** s'ils veulent que la grâce agisse dans l'âme de leurs enfants qui sont devenus enfants de Dieu et de l'Eglise par le baptême.

Par un père de famille nombreuse

«Nous avons cru en la charité» St Jean

Lettre de notre école professionnelle, Philibert-Vrau

La Martinerie,
route départementale 96,
36130 Montierchaume
0254298438 - 0675548499
lyceeprofessionnel@lamartinerie.fr
www.lamartinerie.fr

Madame, Monsieur,
Chers amis,

Il y a bientôt quatre ans à l'occasion du déménagement de l'Ecole Saint-Michel sur l'ancien site militaire de La Martinerie près de Châteauroux, nous avons ouvert un lycée professionnel - l'Ecole Philibert-Vrau - proposant cinq formations (menuiserie, électricité, aménagements paysagers, maçonnerie et métiers de bouche) préparant nos élèves au CAP, BEP et Bac pro.

Vous travaillez sans doute au sein d'une entreprise ou connaissez autour de vous, parmi vos proches ou vos voisins ou même vos fournisseurs ou commerçants, des chefs d'entreprise ou des artisans qui sont susceptibles de devoir verser la taxe d'apprentissage. Leur remettre le dépliant ci-joint, ou le transmettre à vos contacts par mailing, c'est nous aider à poursuivre cette oeuvre de formation. En effet, cette taxe nous permet d'investir dans de nouveaux outils pour la formation de futurs professionnels.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, Chers amis, l'expression de ma gratitude pour le soutien dont vous pourrez nous témoigner.

Abbé Eudes-Etienne Peignot+

Qui est Philibert Vrau ?

Grande figure du patronat chrétien du XIXème, à l'origine de la Faculté catholique de Lille et de l'ICAM ; c'est lui qui inaugura la suppression du travail de nuit pour les femmes, la limitation de la durée quotidienne de travail à 10 heures....et lança le mouvement des caisses de chômage et de retraite. Le fil qu'il produisait était réputé pour sa solidité : c'était « le fil au chinois ».

Déclaré Vénérable par la Sainte Eglise Romaine, son procès de béatification est en cours.



Philibert Vrau

**Pour obtenir du ciel de nombreux enfants
pour notre école Saint Rémi**

NEUVAINES PAROISSIALES A SAINTE PHILOMÈNE

Du 24 janvier au 1 février 2016

O vierge fidèle et glorieuse martyre, sainte Philomène, qui opérez tant de miracles en faveur des pauvres et des affligés, ayez pitié de moi. Vous connaissez la multitude et la diversité de mes besoins. Regardez-moi à vos pieds, plein de misères mais rempli d'espoir.

J'implore votre charité, ô grande sainte ! Dans votre bonté écoutez-moi et obtenez de Dieu une réponse favorable à la demande que je dépose humblement devant vous : de nombreux élèves pour notre école Saint Rémi. Je suis convaincu que grâce à vos mérites, aux mépris, aux souffrances et à la mort que vous avez endurés unis aux mérites de la Passion et de la Mort de Jésus, votre Epoux, j'obtiendrai ce que je vous demande et dans la joie de mon cœur, je bénirai Dieu, qui est si admirable dans ses Saints.

Amen.

Nous vous supplions, ô Seigneur, de nous accorder le pardon de nos péchés par l'intermédiaire de Sainte Philomène, Vierge et martyre, qui fut toujours agréable à Vos yeux par son éminente chasteté et la profession de toutes les vertus.

Amen

**Sainte Philomène, priez pour nous.
Saint Rémi, priez pour nous.**

UN SAINT TRISTE EST UN TRISTE SAINT

* Deux frères vivaient dans la même cellule depuis de nombreuses années, en parfaite concorde. Un jour, l'un d'eux dit :
- Si nous nous disputons un peu, comme tout le monde ?
- Mais je ne sais pas comment on fait pour se disputer, répondit l'autre.

- Voici : je mets une brique entre toi et moi, puis je dis : «Elle est à moi». Et toi tu réponds : «Non, elle n'est pas à toi, elle est à moi.» Les querelles commencent toujours ainsi.

Ils mirent donc une brique entre eux et le premier dit :

- Elle est à moi.

Mais le second répliqua :

- Si elle est à toi, prends-la et va-t-en en paix.

Et ils ne réussirent pas à se disputer.

* Un ancien a dit : «Pour un moine, le travail est une bonne chose. Voilà pourquoi il doit toujours en laisser un peu pour le

lendemain».

* Un jeune homme voulut devenir moine. Arrivé à Scété, dans un des monastères les plus pauvres et les plus austères, un ancien le conduisit à sa cellule :

- Naturellement, tu devras faire ton lit, lui dit-il.

- Certainement, abba.

- Alors, voici des clous et quatre planches !

* Deux dames se présentent chez un Belge :

- Est-ce que vous voulez devenir témoin de Jéhovah ?

- Ah ! Je ne savais pas qu'il se mariait !

* L'instituteur explique à la classe :

- Si nous tenons debout, c'est en raison de la loi de la gravitation.

- Mais, monsieur ! interrompt un élève. Comment faisaient les gens avant que la loi ne soit votée ?

Messes dominicales & Jours de fêtes d'obligation

Reims (51) Eglise Notre Dame de France 8, rue Edmé Moreau (03 26 61 70 71)	Confessions : 9h15 Messe : 10h00
Charleville (08) chapelle Saint-Walfroy 20, rue de Clèves (03 26 61 70 71)	Confessions : 9h30 Messe : 10h00
Troyes (10) Chapelle Saint-Bernard 28, rue des Prés l'Evêque	Confessions : 17h30 Messe : 18h00
Saint Quentin (02) Chapelle de l'Immaculée Conception 38, rue des Patriotes (03 23 61 27 72)	Messe : 10h45
Le Hérie la vieille (02) Cours Notre-Dame des Victoires rue du Château (03 23 61 00 83)	Messe : 8h30

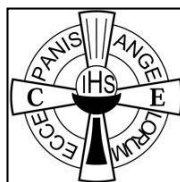
Activités paroissiales

Catéchismes | Reims : (hors vacances scolaires)

Tous les mardis à 19h20.

Intentions Croisades

Croisade
Eucharisti-



Janvier 2016 : Pour que Dieu accorde au peuple chrétien la paix et l'unité.

Février 2016 : Pour la vraie contrition des pécheurs.

Tous les vendredis :
Pour la conversion des Musulmans

Croisade
du Rosaire



Janvier 2016 : Pour les Chrétiens d'Orient persécutés et martyrisés

Février 2016 :

Messes en Semaine

	LUN .	MAR .	MER .	JEU .	VEN .	SAM .
Reims		Confessions : 18h00 Messe : 18h30			Confessions : 18h00 Messe : 18h30	Confessions : 10h30 Messe : 11h00
Prunay	Messes : 7h15 11h15	Messe : 8h30	Messes : 7h15 11h15	Messes : 7h15 11h15	Messe : 11h15	

Attention : Ces horaires étant soumis à de possibles variations, il est préférable de consulter les annonces de la semaine ou de se renseigner par téléphone au 03 26 61 70 71. Merci de votre compréhension.